

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 012 AUBRAC LOT CAUSSES TARN

Bases exonérées sur délibération : 22 557

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 8 046 394

Bases prévisionnelles d'imposition : 8 312 031

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	8 312 031	13,26%	1.102.175

A MENDE, le 10 mars 2022

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

PERNOT

A , le

Le Préfet,

A La Canourgue, le 15 Avril 2022
 Le Président,

Communauté de Communes
 AUBRAC LOT CAUSSES TARN
 16, Quartier de Trépaluis
 48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude S...

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le 26/04/2022

ID : 048-200069268-20220414-D22_031_1259TEO-BF



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 012 AUBRAC LOT CAUSSES TARN 1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	017 BANASSAC-CANILHAC	P	1 205 994
	034 LA CANOURGUE	P	2 494 067
	039 CHANAC	P	1 385 248
	055 CULTURES	P	109 965
	056 ESCLANEDES	P	329 716
	073 LES HERMAUX	P	103 749
	085 LAVAL DU TARN	P	137 703
	094 MASSEGROS CAUSSES GORGES	P	1 010 295
	156 ST GERMAIN DU TEIL	P	841 591
	175 ST PIERRE DE NOGARET	P	141 558
	181 ST SATURNIN	P	71 568
	185 LES SALELLES	P	194 861
	187 LES SALCES	P	105 025
	191 LA TIEULE	P	98 377
	192 TRELANS	P	82 314